



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,
du budget et de l'administration**

**Rapport des membres gouvernementaux
de la commission relatif aux questions
de répartition des contributions**

1. Les membres gouvernementaux de la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration se sont réunis le 14 mars 2008 sous la présidence de l'ambassadeur J. Arias Palacio, Vice-président du groupe gouvernemental du Conseil d'administration, qui a également exercé les fonctions de rapporteur.

Fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres
(Première question à l'ordre du jour)

2. La commission était saisie d'un document¹ concernant la fixation de la contribution des îles Marshall.
3. Le représentant du gouvernement du Mexique a demandé des précisions sur le montant de la contribution pour 2007 et 2008.
4. Le Trésorier et contrôleur des finances a répondu qu'elle s'élèverait à 1 852 francs suisses pour 2007 et à 3 946 francs suisses pour 2008.
5. *Les membres gouvernementaux de la Commission du programme, du budget et de l'administration recommandent au Conseil d'administration de proposer à la Conférence que, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, la contribution de la République des îles Marshall au budget de l'OIT pour la période où elle a été Membre de l'Organisation en 2007 et pour 2008-09 soit calculée sur la base d'un taux annuel de 0,001 pour cent.*

Genève, le 17 mars 2008.

(Signé) J. Arias Palacio
Rapporteur

Point appelant une décision: paragraphe 5.

¹ Document GB.301/PFA/GMA/1.